



## Changement d'employeur avant la fin du premier titre de séjour

-----  
Par MEDKHEIR

Bonjour tout le monde !

Je m'adresse à vous aujourd'hui parce que j'ai un gros souci et je compte sur votre aide et votre réactivité pour avoir une réponse sûre et rapide.

Je suis un étranger, j'ai signé un CDI en mois de novembre 2016 avec une ESN et j'ai obtenu mon titre de séjour salarié en janvier 2017 (Expiration O1/2018). Je suis titulaire dans ma société actuelle mais mon boulot actuel ne correspond pas vraiment à mes attentes, du coup, je souhaite changer d'employeur.

J'ai déjà eu une offre d'une autre entreprise avec un poste qui répond tout à fait à mes besoins. Mais avant de déclencher la procédure de démission, je me pose certaines questions:

Est ce que c'est possible de changer d'employeur avant la fin de la première année (avant la fin du premier titre de séjour obtenu suite au changement de statut étudiant à salarié)?

Si oui, est ce qu'il faut refaire la démarche de changement de statut? y a t-il des risques de recevoir un refus de la DIRECCTE pour avoir changé d'employeur?

C'est vraiment urgent...

D'avance Merci.